

Le processus d'orientation fait l'objet d'échanges au collège, à la maison.

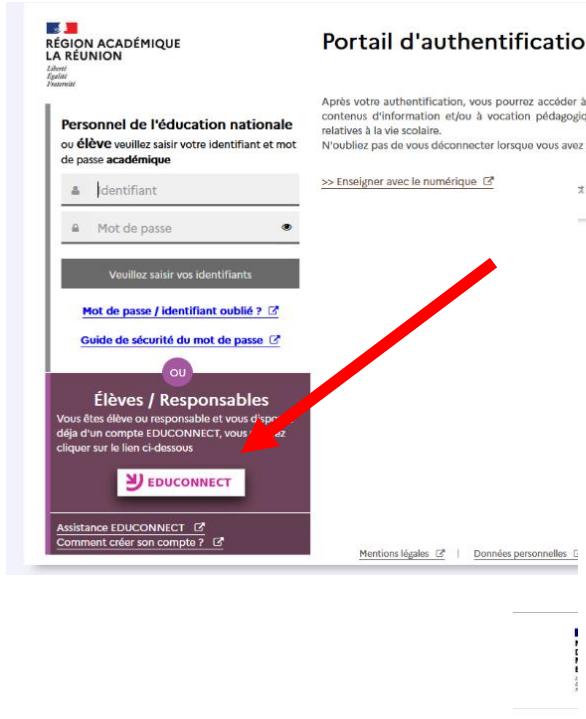
Chaque parcours est unique, il est important que les élèves puissent se projeter en s'impliquant dans ce processus.

- le psychologue Education nationale peut rencontrer les élèves au collège.
- le [Guide national ONISEP](#) Après la 3ème est à la disposition de tous (Celui-ci sera complété ultérieurement par le "Guide Orientanou" édité par la Région Réunion.)

La procédure d'orientation se déroule par EDUCONNECT – Portail Scolarité services.

Les étapes se déroulent tout au long de l'année scolaire et nécessitent que vos accès fonctionnement correctement. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons vous accompagner.

Connectez vous sur [METICE](#) par Educonnect



Orientation apparaît dans le menu, cliquez puis laissez vous guider

Portail d'authentification

Après votre authentification, vous pourrez accéder à tous les téléservices académiques qui proposent des contenus d'information et/ou à vocation pédagogique et diffusent des informations administratives ou relatives à la vie scolaire.
N'oubliez pas de vous déconnecter lorsque vous avez fini d'utiliser les services authentifiés.

[Enseigner avec le numérique](#)

Accédez aux téléservices

Accès au portail national Scolarité Services.

[cliquer ici pour accéder aux téléservices](#)

ENT d'établissement

9741763Y / Collège
ROQUEFEUIL
26 rue Blanca
97434 ST PAUL
t 0262 81 79 20
e 9741763Y@ac-reunion.fr

[Tous mes applications ENT](#)

Mes services

Après la 3^e

De décembre à avril

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e pour votre enfant :

- voie générale et technologique ;
- voie professionnelle.

Après le conseil de classe, consultez son avis sur les voies d'orientation choisies.

[Choisir son orientation](#) [Voir l'avis du conseil de classe](#)

PROCHAINEMENT

D'avril à mai

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.
Fin avril, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :



COMMENT PRÉPARER SON ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR
VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

CHOISIR SON ORIENTATION Du : Au :

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre :

1 Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre choix d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix d'orientation par ordre de préférence.

2 Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter son avis sur les voies d'orientation choisies**.

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS ET FORMULER SES DEMANDES

Du : Au :

Conseil de classe du 3^e trimestre/2^e semestre :

3 Avant le conseil de classe : formuler vos demandes

Connectez-vous à Scolarité Services pour **découvrir les formations et formuler vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez**.

Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation et des capacités d'accueil de l'établissement demandé.

4 Après le conseil de classe : répondre à la proposition d'orientation

Connectez-vous pour **prendre connaissance de l'orientation proposée par le conseil de classe et donner votre réponse**.

En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement pour décider de la suite à donner à votre démarche.

Pour l'admission dans un établissement à la rentrée prochaine, seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation seront étudiées.

VOIR LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET S'INSCRIRE

5 Fin juin

Connectez-vous à Scolarité Services pour découvrir la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le dans son nouvel établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous avez aperçu que vous avez fait une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.